



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 29 avril 2021

PREAVIS N° 69/2021
concernant le rapport de gestion
de la Municipalité année 2020

Responsable :

la Municipalité

Commission chargée de l'étude
de ce préavis :

Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2020.

AVANT-PROPOS

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

PREAMBULE

Il est répondu aux éventuelles questions ou recommandations de la commission de gestion sur l'exercice 2019 dans les chapitres concernés.

TABLE DES MATIERES

1. ADMINISTRATION	3
1.1 RÉSUMÉ	3
1.2 ORGANISATION	4
1.3 PERSONNEL COMMUNAL.....	6
1.3.1 Mutations, engagements, départs	6
1.3.2 Personnel communal du greffe (42 heures par semaine).....	6
1.3.3 Service d'exploitation communale – Voirie (42 heures par semaine).....	6
1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux	7
1.3.5 Entretien du temple.....	7
1.3.6 Autres personnes engagées à l'heure	7
1.3.7 Effectif du personnel au 31.12.2020.....	7
1.3.8 Réunions du personnel	7
1.3.9 Service d'archives	7
1.4 GESTION DES ASSURANCES	8
1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE	8
1.6 SALAIRES	8
1.7 SPORTS.....	8
1.8 TRANSPORTS PUBLICS.....	9
1.8.1 Cartes journalières de transport.....	9
1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez	9
1.9 INFORMATIQUE	9
1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)	9
1.11 MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS	9
1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)	10
1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES	10
1.14 STATISTIQUES COMMUNALES	11
2. FINANCES	13
2.1 GÉNÉRALITÉS	13
2.2 BOURSE COMMUNALE	14
2.2.3 CONCEPT ENERGETIQUE DES COMMUNES VAUDOISES.....	14
3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX	15
3.1 TERRAINS ET DOMAINES.....	15
3.2 FORÊTS COMMUNALES	15
3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline	15
3.2.2 Pâturages	16
3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PRNJV).....	16
3.2.4 Bois de Chênes.....	17
3.5 BÂTIMENTS	18
3.5.0 Bâtiments COMMUNAUX.....	18
3.5.1 Ancienne Poste.....	20
3.5.3 Auberge	20
3.5.5 D'Une Fontaine à l'Autre	20
3.5.6 Collèges	20
3.5.7 Boucherie.....	21
3.5.8 Eglise	21
3.5.9 Le Gossan – Bâtiment communal salle et foyer	21
3.5.10 Le Pavillon	22
3.5.11 « Source Vive » route de la Gare 10.....	22
3.5.12 SDIS, caserne des pompiers.....	22
3.5.13 La Chèvrerie	23
4. TRAVAUX	24

4.1	CONSTRUCTIONS PRIVEES	24
4.1.1	<i>Règlement des constructions</i>	24
4.1.3	<i>Permis de construire</i>	24
4.2.2	<i>Concept énergétique des communes vaudoises</i>	24
4.3	ROUTES ET RESEAU ROUTIER	25
4.3.1	VOIRIE	25
4.4	CIMETIÈRE	25
4.5	TRAITEMENT DES DÉCHETS	25
4.6	RÉSEAU D'ÉGOÛTS, D'ÉPURATION	26
4.7	COURS D'EAU	27
5.	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	28
5.1	AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)	28
5.1.1	<i>Restaurants scolaires primaires et secondaires</i>	29
5.1.2	<i>Evolution de la population scolaire</i>	30
5.2.3	<i>PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)</i>	30
5.5	RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE	30
5.8	CULTE	31
6.	POLICE	32
6.1	POLICE COMMUNALE – SIR	32
6.1.1	<i>Contrôles de vitesses effectués par la gendarmerie</i>	32
6.5	DÉFENSE INCENDIE	32
6.5.1	<i>SDIS Nyon-Dôle</i>	32
6.5.2	<i>Rétrospectives 2020</i>	32
6.5.3	<i>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – site de Genolier</i>	33
6.6	ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION	33
7.	SÉCURITÉ SOCIALE	34
7.1	SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE	34
8.	SERVICES INDUSTRIELS	35
8.1	EAUX	35
8.2	CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÂD SA	36
9.	DIVERS	38
9.1	ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER	38
9.2	RÉGION DE NYON	39
9.3	SOCIÉTÉS LOCALES	40
10.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	40
11.	RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019 DE LA COMMISSION	40
	DE GESTION	40
12.	COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES	40
	DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES	40
13.	AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000. —	41
14.	CONCLUSION	41
15	ANNEXE	42

1. ADMINISTRATION



1.1 RÉSUMÉ

Si le télétravail et les visioconférences ont remplacé pour partie le présentiel et les réunions, le personnel administratif s'est engagé pleinement afin de traverser cette période compliquée, et malgré certains reports, la commune a continué à bien fonctionner et à offrir à sa population un cadre de vie agréable, en se préoccupant des plus démunis. Plusieurs actions ont été menées afin de rester présents pour chacun alors que les manifestations nous réunissant avaient été suspendues.

Outre la gestion courante des affaires communales et malgré la suppression de la séance du Conseil communal du mois de mars, de nombreux préavis ont été présentés et acceptés par l'organe législatif, la reconduction du DISREN, la mise aux normes du terrain de football, une dernière demande de crédit supplémentaire pour le financement du PACom qui, cette fois nous le savons se terminera et ce malgré tous nos efforts avec la prochaine législature. Plusieurs demandes de crédit concernant notre réseau d'eau ont également été soumises à votre approbation.

La liste complète des préavis est détaillée en pages 5 et 6.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. André Darmon du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, puis par M. Georges Richard, du 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin de la législature 2021.

La Municipalité a tenu 48 séances, dites ordinaires, représentant 160 heures, durant lesquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans la limite des compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 246 pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible pour chaque membre de l'exécutif.

1.2 ORGANISATION

Organisation de la Municipalité en 2020

Florence SAGE FSA 079 229 26 66	André DARMON ADA 079 179 99 18	Georges RICHARD GRI 079 551 18 90	Jean ZUCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
Georges RICHARD GRI	Gérald GIRARDET GGI	Jean ZUCHELLO JZU	Florence SAGE FSA	André DARMON ADA
<p><u>Administration Générale</u></p> <p>Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique</p> <p><u>AISGE</u></p> <p>CODIR</p> <p><u>Clinique dentaire</u></p> <p><u>Transports publics</u></p> <p>NStCM</p> <p><u>RAT</u></p> <p><u>Police</u></p> <p><u>Affaires sociales</u></p> <p>OMSV - AVASAD Hôpital GHOL ARAS ORP</p>	<p><u>Routes</u></p> <p><u>Forêts</u></p> <p>Parc Jura Vaudois La Colline</p> <p><u>Cours d'eau</u></p> <p><u>Terrains hors commune</u></p> <p>Chalets d'alpage Pâturages</p> <p><u>PCI communale</u></p> <p>ORPC + PCI Communale</p> <p><u>APEC : CI</u></p> <p><u>Concept énergétique et environnement</u></p>	<p><u>Domaines-Urbanisme</u></p> <p>Terrains propriétés de la commune PGA - PPA Parcs et terrains de sport, Cimetière</p> <p><u>Gestion déchets</u></p> <p><u>Bois de Chênes</u></p> <p><u>Conseil Régional</u></p> <p><u>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</u></p> <p><u>APEC : CI</u></p> <p><u>Activités sociales locales</u> <u>Paroisse</u></p> <p><u>Genolier-Info</u></p>	<p><u>Finances</u></p> <p>Budget et Comptes annuels Emprunts et financements</p> <p><u>Eaux-égouts</u></p> <p>Réseau EU/EC</p> <p><u>Eau sous pression</u></p> <p>Réseau d'eau Lien avec Fontainier Réservoirs communaux SAPAN : AG SANE : AG SIDEMO : CODIR</p> <p><u>Délégation Feu</u></p> <p><u>Genolier CàD SA</u></p> <p>Conseil d'administration Gestion administrative</p>	<p><u>Bâtiments communaux</u></p> <p>Entretien et aménagements Nouveaux projets Relations avec la régie</p> <p><u>Constructions privées</u></p> <p>Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal</p> <p><u>La Chèvrerie</u></p> <p><u>AISGE</u></p> <p>CODIR</p> <p><u>La Colline</u></p> <p>Président du CI</p>

Préavis déposés au Conseil communal en 2020

N° du Préavis	Description	Accepté le
N° 50/2020	Concernant la révision du règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants	17.09.2020
N° 53/2020	Concernant la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025	18.06.2020
N° 54/2020	Concernant une demande de crédit de CHF 297'000.- TTC pour financer la mise aux normes du terrain de football (agrandissement de la surface de jeu et remplacement de l'éclairage)	18.06.2020
N° 55/2020	Comptes 2019	17.09.2020
N° 56/2020	Rapport de gestion 2019	17.09.2020
N° 57/2020	Concernant une demande de crédit CHF 145'000.- TTC pour financer l'aménagement des berges de l'Oujon	18.06.2020
N° 58/2020	Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2021	17.09.2020
N° 59/2020	Concernant un crédit supplémentaire pour le financement du PACom (plan d'affectation communal ou ancien PGA), du règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions d'un montant de CHF 70'200.- TTC	29.10.2020
N° 60/2020	Demande de crédit de CHF 190'360.- TTC destiné à financer, pour moitié, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier	Retiré le 29.10.2020
N° 61/2020	Demande d'un crédit transitoire de CHF 113'700.- TTC destiné à financer le remplacement des collecteurs privés EC/EU au chemin de Thiéré	10.12.2020
N° 62/2020	Demande d'un crédit de CHF 120'000.- TTC, destiné à financer le remplacement de la canalisation EC le long de la voie du NStCM (en Thiéré), étant donné l'acceptation d'une convention signée avec le NStCM	10.12.2020
N° 63/2020	Concernant la révision des statuts de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile)	10.12.2020
N° 64/2020	Budget 2021	10.12.2020
N° 65/2020	Concernant la demande d'un crédit de CHF 54'000.- TTC, destiné à financer le remplacement de la	10.12.2020

	conduite ESP sur la parcelle N° 249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA	
N° 66/2020	Concernant une demande de crédit de CHF 67'500.- TTC destiné à financer l'investissement concernant la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier. Financement : CHF 36'000.- TTC seront refacturés à l' AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) immédiatement après la mise en place du système. Le solde de CHF 31'500.- TTC sera financé par la trésorerie courante et amorti par le compte intérêts publics	18.03.2021

1.3 PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS

Madame Fatima Rech a démissionné au 31 août 2020.
Elle a été remplacée par Madame Anne-Lise Bariatti à dater du 30 août 2020.

1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Mme Danielle Jayet	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Marta Dios Steineman	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants
Mme Nicole Jufer Tissot	0.55 EPT	adjointe au greffe
Mme Catherine Lambert	0.60 EPT	boursière

1.3.3 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNALE – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Mathieu Tavel	employé 100%
M. Emile Alvarez	apprenti agent d'exploitation (3 ^{ème} et dernière année)

1.3.4 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Suzanne Stoehr, payée à l'heure, assume seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- L'Ancienne Poste et la salle du 700^{ème}
- La Maison Gothique
- L'Administration communale
- L'Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Le Pavillon

1.3.5 ENTRETIEN DU TEMPLE

L'entretien du temple a été confié à Madame Fatima Rech jusqu'au 31 août 2020 puis à Madame Anne-Lise Bariatti, toutes deux payées à l'heure.

1.3.6 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE

2 stagiaires, pour un job d'été, ont été engagés pour différentes activités à la voirie, représentant 25 jours.

1.3.7 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2020

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.05 EPT
1 boursière		0.60 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
1 apprenti exploitation		(volontairement pas chiffré)
4 à 5 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	8.90 EPT

Les coûts salariaux bruts au 31.12.2020 de nos collaborateurs s'élèvent à CHF 700'758.80 (en 2019 : CHF 677'526.-) et pour la Municipalité à CHF 211'295.55 (en 2019 : CHF 201'309.--).

1.3.8 RÉUNIONS DU PERSONNEL

Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé par la Syndique et un, voire deux municipaux.

1.3.9 SERVICE D'ARCHIVES

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives, et ce depuis 2015, avec satisfaction.

1.4 GESTION DES ASSURANCES

La gestion de nos différentes assurances est prise en charge par ProConseils Solutions SA à Morges.
Aucun changement en 2020.

1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2020 est de 114% (estimation au 30.11.20) alors qu'il était de 115.2 % à fin 2019.

1.6 SALAIRES

L'augmentation du coût de la vie est en 2020 de 0,8 % (2019 : + 0,6 %) et la Municipalité a accordé de légères augmentations de salaire ainsi que des ajustements ou primes à certains employé(e)s.

1.7 SPORTS

Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

- Même si peu utilisés en 2020, les deux terrains de sport ont été régulièrement entretenus, de même que les pistes de pétanque ou la ligne de tir.
- L'installation d'engins sportifs, appelée Street Workout Station est très appréciée par les jeunes. Elle sera complétée en 2021 avec quelques éléments réservés plutôt aux adultes et d'autres pour les petits enfants.
- A la séance de juin, le Conseil communal avait accepté un crédit pour l'agrandissement du terrain principal et le remplacement des projecteurs. Cela permettra aux footballeurs de jouer sur une surface qui correspond aux normes de la ligue où évolue l'équipe fanion du FC Genolier-Begnins. Les travaux sont prévus en 2021 pendant la pause des footballeurs.
- Problèmes récurrents avec les promeneurs de chiens qui utilisent trop souvent les places de jeux pour promener leur toutou avec des conséquences peu agréables pour chacun.
- Pas ou très peu de manifestations ou de concours en 2020.
- Idem pour les buvettes du Pavillon, de la Pétanque ou du Stand de tir. En temps normal, elles peuvent être louées par les habitants de Genolier. Réservations en fonction des calendriers des sociétés.

1.8 TRANSPORTS PUBLICS

1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT

Deux cartes de transport par jour sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier au prix de CHF 45.— la carte, fixé d'un commun accord avec les communes de la ligne du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 28'000.— est couvert à hauteur de CHF 14'490.—, baisse due à la situation pandémique du COVID-19, dès mars 2020.

1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ

En raison de la pandémie, lors du 1^{er} semi-confinement, certains trains ont été supprimés et les horaires adaptés en conséquence. D'autre part, en raison d'un manque important de personnel formé, certains trajets ont dû être assurés par des bus. Ce phénomène a touché l'ensemble des lignes de train.

L'objectif majeur du NStCM reste d'offrir un service de transport, efficace et performant, à l'ensemble de ses clients. Pour mener à bien cette mission, la compagnie investit sans relâche dans ses infrastructures, forme en continu son personnel et cherche à améliorer la qualité de ses services.

Les projets initiés et mentionnés dans le rapport de gestion de l'année 2019 se sont poursuivis en 2020 et les échéances seront respectées malgré les difficultés liées à la Covid.

1.9 INFORMATIQUE

Notre parc informatique est géré par la Société Ofisa et donne satisfaction. Toutes les garanties sont maintenues afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents.

1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)

Notre fournisseur n'a pas changé, la société Ofisa nous appuie en cas de nécessité.

1.11 MOTIONS / RÉFÉRENDUMS / PÉTITIONS / INTERPELLATIONS

Postulat concernant l'extension des heures d'ouverture de la déchèterie : réponse donnée au Conseil communal d'octobre.

Motion concernant la mise en place d'une ligne de bus Nyon – Genolier – Gland : réponse sera apportée avant la fin de la législature.

1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)

Nous avons dû faire appel à notre avocat conseil dans les cas suivants :

- Le litige opposant la Commune de Genolier à un habitant pour un problème d'abornement et de mur de soutènement le long d'un axe routier a été jugé en faveur de la commune en date du 15.08.2020
- Le recours contre la décision de la Municipalité concernant l'assainissement des collecteurs EC/EU au chemin de Thiéré a abouti à une solution en juin 2020 et les travaux seront réalisés en 2021.
- Le recours déposé contre la décision municipale dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire a été tranché en faveur de la commune par la Cour de droit administratif et public en date du 4 août 2020.

1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES

En 2020, 29 demandes de naturalisation nous ont été adressées. 18 rapports d'enquête ont été établis par M. Pierre-Alain Josseron. Le greffe a fait passer 7 tests de connaissances.

18 naturalisations concernant des dossiers de 2019 ont été octroyées et une naturalisation concernant un dossier de 2020 a été accordée. Le reste des dossiers suit son cours.

Pyramide des âges : situation de la commune au 31.12.2020 (imprimée le 01.01.2021)

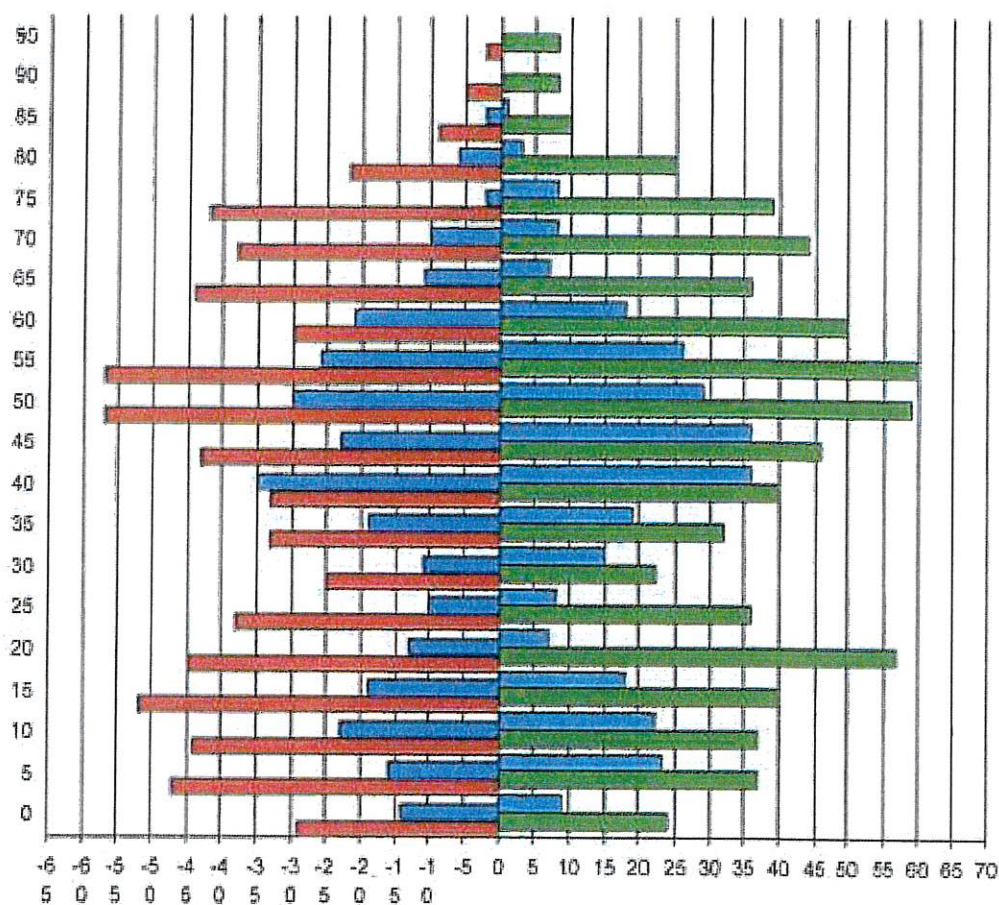
Genoller - Liste: Pyramide des âges

Situation de la commune au 01.01.2021

01.01.2021

Pyramide des âges

- Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95
■ Femmes (étranger)	9	23	22	18	7	8	15	19	36	36	29	26	18	7	8	8	3	1	0	0
■ Hommes (étranger)	-14	-16	-23	-19	-13	-10	-11	-19	-35	-23	-30	-26	-21	-11	-10	-2	-6	-2	0	0
■ Femmes (suisse)	24	37	37	40	57	36	22	32	40	48	59	60	50	36	44	39	25	10	8	8
■ Hommes (suisse)	-29	-47	-44	-52	-45	-38	-25	-33	-33	-43	-57	-57	-30	-44	-38	-42	-22	-9	-5	-2

Statistique habitants : situation de la commune au 31.12.2020 (imprimée le 01.01.2021)

Gendry - Liste Situation de la commune

01.01.2021

Situation de la commune au 01.01.2021

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Habitants commune (P+S)					
Habitants dans la commune	2028	186	205	840	797
- Suisses	1438	122	141	607	568
- Etrangers	590	64	64	233	229
Résidents principaux	1969	183	203	820	783
- Suisses	1405	119	139	591	556
- Etrangers	564	64	64	229	227
Résidents secondaires	59	3	2	20	14
- Suisses	33	3	2	16	12
- Etrangers	6			4	2
Résidence principale					
De sexe féminin	1003	183		820	
De sexe masculin	966		203		783
Etat civil					
Célibataires	832	183	203	208	238
Marié(e)s	900			449	451
Veufs (Veuves)	71			53	18
Divorcé(e)s	147			89	59
Marié(e)s/séparé(e)s	37			22	15
Non marié(s)					
Partenariat	2				2
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
Religion					
Catholiques	438	25	18	207	188
Protestant(e)s	428	9	12	195	210
Sans confession	746	104	124	259	249
Autres	379	45	49	149	136
Divers					
Conseillers communal	45			11	34
Conseillers bourgeoisial					
Pompiers	20			3	17
Pompiers exemptés					
Protection civile					
Militaires					
Bourgeois					
Electeurs communal	1303			688	635
Electeurs cantonal	1091			569	522
Electeurs fédéral	1091			569	522
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	134			81	53
Etrangers, Permis					
Permis B	173	17	22	79	65
Permis C	350	42	34	126	149
Permis Ci	3			3	
Permis D	40	3	6	16	16
Permis F	3	1		1	1
Permis G	1				1
Permis L	7			4	3
Permis N					
Permis S					
Autres permis					

2. FINANCES



2.1 GÉNÉRALITÉS

Aucun gros investissement en 2020 n'est à relever. Il faut cependant noter sur le plan des recettes à venir en 2021, l'initiation de plusieurs ventes d'anciens droits de superficie (DDP) à La Chèverrie.

Le dernier emprunt avec taux « moyenne génération » (1,65 % / 2013-2020) de plus d'environ CHF 850'000.- a été remboursé cette année avec la trésorerie courante.

Les acomptes prévisionnels 2020 demandés par l'Etat pour la Péréquation intercommunale et la Facture sociale sont heureusement restés stables par rapport à 2019 ! De plus, nous avons pu cette année bénéficier d'un remboursement de plus de CHF 300'000.- du trop payé sur les factures cantonales 2019.

Fiscalement parlant, malgré les circonstances très spéciales dues à la pandémie, nous sommes sur le point de boucler fortement « déçus en bien » cette année 2020, avec des recettes fiscales sur les Personnes Physiques (PP) en forte hausse ! L'euphorie n'étant pas notre pain quotidien, nous attribuons cette crête à un de ces cycles hors norme que nous avons déjà vécus notamment en 2012 et 2016. Autre surprise, les impôts des Personnes Morales (PM) ont repris de la vigueur malgré une année apparemment morose pour les entreprises.

Les principaux éléments suivants sont cependant à prendre en considération :

- des rentrées fiscales 2020 en forte hausse,
- les bons résultats des Comptes 2019,
- des acomptes prévisionnels de la Péréquation 2021 stables,
- un budget 2021 montrant un déficit à peine en-dessous du million.

Tenant compte d'une situation passée très positive et d'un avenir incertain avec un budget négatif, le Conseil Communal a validé la décision de la Municipalité de ne pas changer le taux d'imposition communal pour 2021, soit de garder un taux d'imposition à 55 cts.

On se souvient que les années précédentes avaient été en dents de scie. Malgré cela, le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2020 inclus. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique des factures cantonales aurait pu nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire. Nous avons gardé la même ligne pour l'exercice 2021.

Pour le dicastère **45** « Déchets et Ordures », la Municipalité a eu pour objectif de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges, qui sont soit financés (451) par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage), soit (450) par la taxe au sac: les mesures prises depuis 2018 ont permis d'équilibrer ces deux sous-dicastères, même si en 2020, ils sont légèrement déficitaires à cause essentiellement à une surveillance accrue durant le confinement !

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux claires et usées(CE-EU), - étant donné que la Municipalité a décidé depuis quelques années d'attribuer les taxes de raccordement (près de CHF 83'000.- en 2020) intégralement au Fonds de réserve affecté -, il reste légèrement déficitaire en raison d'importants travaux de surveillance et de contrôle sur le réseau. Une première grande étape commence cette année sur le réseau secondaire avec la présentation d'un Préavis. A cet effet, la taxe d'épuration a été corrigée à la hausse pour 2021.

Pour mémoire, depuis 2016, une taxe fédérale sur les micropolluants continue à nous être demandée jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale au lieu-dit « En Lavasson » (nord de Gland, au-dessous de l'autoroute) prévue dès 2025.

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression (ESP) se porte bien avec plus de CHF 200'000.- de taxes de raccordement en 2020 et plus de CHF 260'000.- affectés au fonds de réserve. C'est pourquoi le prix de l'eau est stable depuis plus de 10 ans.

Emprunts 2020 :

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020, d'autant plus qu'un emprunt d'environ CHF 850'000.- est arrivé à échéance et a pu être remboursé. Quant au reste, la trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés par le Conseil Communal.

Budget 2021 :

Dès l'automne 2020, les acomptes prévisionnels demandés par l'Etat pour la Péréquation/ Facture sociale/ Réforme policière 2021 nous sont parvenus : nous constatons une petite correction à la baisse avec un peu plus de 8 millions de factures cantonales pour 2021.

Le Préavis N° 70/2021 concernant les « **Comptes 2020** » est là pour confirmer « chiffres à l'appui » ce qui vient d'être dit.

2.2 BOURSE COMMUNALE

Elle est tenue avec beaucoup de rigueur et de conscience professionnelle par Mme Catherine Lambert.

2.2.3 CONCEPT ENERGETIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

La politique de subvention du Canton et de la Confédération porte ses fruits puisque nous recevons de plus en plus de demandes d'autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Au niveau communal nous avons continué l'assainissement de l'éclairage public comme le remplacement des spots de l'église et la mise sous compteurs de l'éclairage qui était payé au forfait. Des horloges ont été installées sur toutes les armoires de l'éclairage public afin de limiter la pollution lumineuse entre 00h30 et 5h00 du matin.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour une étude pour le remplacement de la chaudière à mazout située dans le Collège 1912. Le résultat de cette étude fera l'objet d'un préavis en 2021.

Une étude pour l'installation d'eau chaude sanitaire au chalet la Genolière est en cours.

3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX



3.1 TERRAINS ET DOMAINES

LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

PACom (Plan d'affectation communal). En plus de dix ans, nous sommes passés du PGA (Plan Général d'Affectation) au PACom avec beaucoup de modifications au fil des années et au gré des changements de lois ou de règlements d'application. A fin 2020, il restait à finaliser le règlement des constructions et à compléter quelques points du plan d'affectation avant un dernier envoi aux Services de l'Etat.

Si tout se déroule normalement, il y aura enquête publique et information à la population à la fin du printemps 2021, puis gestion des oppositions éventuelles, préavis au législatif, et ensuite, validation par le Conseil d'Etat pour une entrée en vigueur du nouveau règlement des constructions à la fin 2021. Enfin un document qui correspondra aux normes actuelles de construction !

3.2 FORÊTS COMMUNALES

3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE

Exploitation et ventes

Pendant la première vague de la pandémie, La Colline a stoppé les travaux pendant deux semaines afin de suivre les directives de ne pas surcharger les hôpitaux avec un métier à haut risque. Malheureusement La Colline n'a pas pu bénéficier des RHT, étant un groupement intercommunal.

Le marché des bois est resté perturbé en 2020 mais la demande de bois frais a repris en fin d'année avec une légère amélioration des prix. Afin de rattraper le retard, une partie des coupes de l'automne ont été mécanisées.

La Colline a exploité un total de 4'125 m³ contre 3'096.40 m³ en 2019 et 3'671.68 m³ en 2018. Le volume de martelage est inférieur à la possibilité mais reste une bonne réalisation au vu des circonstances.

Travaux pour tiers

Bon déroulement des travaux pour tiers cette année avec des chantiers intéressants comme celui de la construction des clôtures sur le périmètre des points d'eau à la Genolière et celui de la rénovation des clôtures de la Glacière à la Genolière aussi. Les communes membres ainsi que la fondation du Bois de Chênes ont mandaté La Colline pour un volume de travail non négligeable. Un point important à relever est que de nombreux produits fabriqués par La Colline sont inclus dans les chantiers pour tiers.

Produits annexes

L'ancienne scie a été remplacée et complétée par une déligneuse. Ces nouvelles machines donnent la possibilité à La Colline de développer de nouveaux produits.

Pâturages boisés

Une coupe sur pâturage boisé pour cette année, exploitation de 250 m³ sur le pâturage des Coppettes (Givrins).

Murs en pierres sèches

Pour la Commune de Genolier, ce sont 30 mètres de murs additionnels qui ont été rénovés sur le pâturage de la Genolière au lieu-dit la Tourbière.

Personnel

Le forestier-bûcheron Georges Remund, après plus de 30 années de travail en forêt, a pris une retraite bien méritée. L'apprenti Thibaud Bron a passé avec succès ses examens intermédiaires de 1ère année.

Matériel

En plus de la nouvelle scie et déligneuse comme indiqué ci-dessus, La Colline a également dû changer son bus. Ce matériel est financé par un prêt des deux communes membres.

Débardage

Avec un bûcheron en moins, le recours au débardage mécanisé se fait de plus en plus avec à la clé un rendement de loin supérieur. Cependant sur un chantier au Bois de Chênes La Colline a eu recours au cheval pour le débardage des bois, solution pouvant être intéressante dans des zones délicates et des chantiers bien spécifiques.

3.2.2 PÂTURAGES

Le préavis pour l'amélioration foncière des alpages a été accepté par le Conseil communal dans sa séance de septembre 2019. Les travaux ont débuté en octobre 2020. Les agrandissements des 2 étangs, la pose de tuyaux et de bassins, l'amélioration de la collecte d'eau de pluie de la Genolière sont terminés. La restauration du captage d'eau et la pose d'une nouvelle conduite d'eau sous pression sur l'alpage des Agozats sont aussi terminés. Reste la couverture du puits de la Genolière, et quelques connexions hydrauliques aux Agozats à faire avant la montée du bétail lors du prochain estivage.

La clôture de la « Glaciaire » sur l'alpage de la Genolière a dû être remise à neuf en urgence pour éviter des accidents suite à la détérioration de celle-ci probablement par des promeneurs.

3.2.3 PARC JURASSIEN VAUDOIS (PRNJV)

2020 a été marqué par le départ de la directrice qui avait conduit diverses réformes sur le fonctionnement du parc. Un retard a été pris dans l'exécution de certains projets et sur l'exécution de l'évaluation de la charte 2013-2022. Ceci a résulté dans l'engagement d'un consultant pour accompagner l'évaluation.

Un audit du Contrôle Cantonal des Finances (CCF) a pris place et a constaté l'utilisation correcte des subventions, conformément au cadre légal et aux conventions en vigueur. Ils ont fait des propositions d'amélioration dans la gestion de projet et la comptabilité financière.

Les objectifs stratégiques du parc restent de

- valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage
- valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, et les réseaux entre les écosystèmes
- promouvoir l'agriculture locale
- valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois
- développer et promouvoir les produits d'artistes et artisans locaux
- promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique
- promouvoir une politique énergétique locale durable
- promouvoir la mobilité douce
- sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable
- management, communication et garantie territoriale.

En ce qui concerne Genolier, le Parc a refait une évaluation des valeurs naturelles et paysagères de notre village. En 2008 nous avions 38 points et en 2020 nous avons 40 points. Cette amélioration est principalement due aux biotopes du Bois de Chênes qui est désormais répertorié dans les inventaires fédéraux comme « zone de reproduction des batraciens d'intérêt national ».

3.2.4 BOIS DE CHÊNES

En septembre, la Fondation du Bois de Chênes a reçu deux prix honorifiques en relation avec la qualité de la restauration dans le cadre d'un environnement protégé. L'un d'Europa Nostra et l'autre de la Section vaudoise de Patrimoine suisse.

L'enquête publique de la Décision de classement a eu lieu à fin 2020. Ce document contient les règles de gestion du Bois de Chênes concernant l'organisation et la cohabitation entre les piétons, les cavaliers ou les VTT, tout en préservant la nature. Après le traitement des oppositions par le canton, puis l'entrée en force de la décision de classement, de nouveaux panneaux seront placés pour informer le public de ses droits et de ses obligations.

Financement : s'il manquait CHF 140'000.- au budget d'investissement il y a un an, le montant était encore de CHF de 60'000.- à fin 2020, après avoir remboursé le prêt de CHF 500'000.- octroyé par la commune.

A ce jour, il reste encore quelques achats d'équipements et de matériel à effectuer pour la partie bâtie, et à poursuivre les aménagements du potager. La prochaine étape comprend, entre autres, l'organisation et la gestion du volet « nature » et la consolidation de la partie administrative de la fondation.

3.5 BÂTIMENTS

Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés, à notre satisfaction, par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	5	appartements – administration communale + 1 bureau loué à la Sté EDI ² et MAC à dater du 01.01.2020
Ancienne poste	4	appartements
Auberge	1	commerce "boulangerie – épicerie"
	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
D'Une Fontaine à l'Autre	1	bureau
	12	appartements
Le Montant bâtiment 1912	1	appartement
	1	bureaux de l' AISGE
Boucherie	1	commerce
Source Vive – Route de la Gare 10	14	appartements
Caserne SDIS	4	appartements

A chaque demande justifiée des locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2020, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier C&D SA :

Bâtiment administratif	appartements, administration communale + 1 bureau
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire
Le Cordex	bâtiment scolaire
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	local voirie, caserne pompiers, appartements

3.5.0 BÂTIMENTS COMMUNAUX

Bâtiment "administratif", place du Village 5

Les locaux de l'Administration communale sont toujours équipés de trois postes pour le secrétariat, la réception et le contrôle des habitants, d'un bureau réservé à Madame la Syndique et d'un autre occupé par la boursière, deux salles de conférences complètent l'aménagement de l'Administration.

Le WC public accessible en journée situé dans le hall d'entrée de l'immeuble de l'administration communale, adapté aux personnes à mobilité réduite est grandement apprécié.

A fin 2020, les 2 appartements sont occupés et un changement de locataire a été enregistré.

Nous notons une énorme augmentation du nombre de pigeons qui s'installent sur toutes les poutres et recoins des avant-toits de ce bâtiment et de celui de l'Auberge, occasionnant des salissures notamment sur la terrasse de l'Auberge et de l'entrée de l'Administration. Plusieurs solutions ont été appliquées (installations de fils, de pics, etc.) sans succès. Décision a finalement été prise d'installer des filets de protection qui seront posés au printemps 2021.

Maison « Gothique », route de Trélex

Les 3 appartements sont occupés, l'un d'eux est loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe des familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz.

Les problèmes causés par la présence des pigeons sont aussi constatés sur ce bâtiment, des filets de protection seront également installés à cet endroit.

Centre technique communal (CTC)

L'équipe de la Voirie a maintenant pris ses marques au rez-de-chaussée du bâtiment de la caserne qui lui est entièrement réservé.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service de la Voirie, selon le budget.

Maison / parcelle "Seemann"

Aucun travail n'a été effectué dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté et abrite des meubles et du matériel appartenant à un locataire expulsé d'un appartement privé – matériel enlevé en août 2020 - ainsi que la décoration extérieure de Noël de l'Auberge.

Il est parfois utilisé à des fins d'exercice pour les pompiers.

Son affectation future, ainsi que celle de la parcelle sur laquelle il est situé, doivent faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette utilisée par la société de tir, des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Fontaines communales

Rien à signaler sinon qu'elles sont régulièrement entretenues par le service de la Voirie.

Local/buvette de la société de pétanque

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, sociétés de pétanque ou locataires ponctuels.

3.5.1 ANCIENNE POSTE

A fin 2020, les quatre appartements sont occupés.

Salle du 700^{ème}

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances, assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection a été modernisé et la connexion internet installée.

Epicerie

Les mises à jours effectuées en 2019 ont porté leur fruit et sont appréciées par les gérants qui ont dû se conformer aux exigences des réglementations COVID-19 pendant toute l'année 2020.

3.5.3 AUBERGE

Le système de production du froid alimentant les 2 chambres froides, les armoires frigorifiques de la cuisine ainsi que celle du bar devra certainement être changé car l'installation actuelle n'arrive plus à suivre lors de périodes de grosses chaleurs. Un préavis sera soumis au Conseil Communal en début d'année 2021.

Les trois appartements et le studio de ce bâtiment sont tous occupés et aucun mouvement n'a été enregistré en 2020.

3.5.5 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE

A fin 2020, sur les 12 appartements de ce bâtiment, un appartement était vacant. Il a été enregistré 3 changements de locataires au cours de l'année.

3.5.6 COLLÈGES

Les locations suivantes sont facturées à l'AISGE :

- bâtiment « Le Montant »	CHF	45'500.—
- bureau administration (ancien appart)	CHF	21'600.—
- bâtiment « Le Gossan »	CHF	225'000.—

Le Montant" (Collège 1912)

La commune est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion, à l'exception des nettoyages qui sont à la charge de l'AISGE.

Une étude est toujours en cours pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune qui étudie entre-autre la possibilité d'y ajouter un ascenseur afin que les personnes à mobilité réduite (locataires, élèves, etc.) puissent avoir accès à tous les étages.

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est répartie de la façon suivante :

Au sous-sol, la bibliothèque "Matulu" utilise un local et un autre local accueille la chaufferie « mazout » de la société Genolier CàD SA, insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

Au 3^{ème} étage, deux appartements sont en location, dont un a été réaménagé en bureaux loués pour le secrétariat de l'AISGE depuis juillet 2019.

La partie scolaire est répartie de la façon suivante :

L'AISGE occupe deux salles de classes au 1^{er} étage et trois salles de classes au 2^{ème} étage. Une salle au sous-sol est dédiée à l'enseignement de la cuisine.

"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure la gestion complète, à noter que l'agrandissement du secrétariat des écoles a été entièrement pris en charge par l'AISGE.

"Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion complète.

3.5.7 BOUCHERIE

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service cantonal compétent et des ajustements ont dû y être entrepris par le locataire.

Actuellement, ils répondent aux normes. Un contrôle du réseau électrique et de l'approvisionnement en eau a occasionné quelques frais imprévus.

3.5.8 EGLISE

Pas de grands travaux cette année, amélioration à moindre frais du matériel sono.

3.5.9 LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale, une nette diminution de toutes les activités sont à noter en raison de la pandémie.

Les travaux courants de réparation et d'entretien sont régulièrement effectués.

Le réfectoire est utilisé quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour le repas de midi. La cuisine, pour la préparation de ces repas, est utilisée par M. Claude Besnard, à son entière satisfaction.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. L'étude en cours pour équiper tout ou partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation a été repoussée à 2021.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles « spéciales en tôle d'aluminium peintes » sont fabriquées en cas de besoin en attente des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture est prévue dans le cadre de la fourniture d'énergie solaire.

3.5.10 LE PAVILLON

La pandémie du Covid-19 a passablement réduit les nombreuses demandes de location de ce bâtiment occupé en temps « normal » par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Le nettoyage régulier de la terrasse par les employés de la voirie reste une priorité pour la maintenir dans un aspect visuel acceptable.

La gérante du jardin d'enfants « Bac à sable » est satisfaite des locaux qu'elle loue mais déplore toujours les incivilités croissantes et des déprédations gratuites à l'endroit du matériel (jeux extérieurs, maisonnettes, bahuts de rangements). La Municipalité envisage de fermer l'accès clôturé de l'espace extérieur à toute personne étrangère au « Bac à sable ».

3.5.11 « SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Sur les 14 appartement de ce bâtiment, 3 changements de locataires ont été enregistrés en 2020. Au 31 décembre tous les appartements sont occupés.

Concernant les problèmes de chauffage, malgré quelques défauts de réglages il semblerait que la solution ait été trouvée, mais nous suivons l'affaire de très près avec la régie.

3.5.12 SDIS, CASERNE DES POMPIERS

Rien de particulier à signaler. Les quatre appartements sont occupés au 31 décembre, un changement de locataire a été enregistré en cours d'année.

3.5.13 LA CHÈVRERIE

Sur les 9 chalets que la Commune a dû acheter suite à la sentence arbitrale de 2016, il en reste 5 à vendre, dont 2 font l'objet d'un projet de promotion proposé par le courtier et les 3 autres sont régulièrement visités par des acheteurs éventuels. Les propriétaires qui avaient demandé à rester en location dans leur chalet ont quitté les lieux à fin 2020, leur parcelle fait maintenant partie des 5 lots encore à vendre. Nous constatons un regain d'intérêt marqué par de nombreuses demandes de visites pour ces propriétés.

L'Agence immobilière Stünkel n'a plus l'exclusivité sur la vente de ces biens.

L'entretien des parcelles est effectué par une entreprise spécialisée afin de les maintenir accessibles et attrayantes, le chemin piétonnier qui mène à la halte du NStCM de la Chèvrerie a été entièrement asphalté en été 2020 avec la participation financière des Communes de Genolier, Saint-Cergue, Arzier-Le Muids et Givrins et des propriétaires de la Chèvrerie de Genolier et de celle de Givrins.

4. TRAVAUX



4.1 CONSTRUCTIONS PRIVÉES

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au STI et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Nombreuses séances pour les problèmes et questions à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Nous notons une nette augmentation des demandes de transformations ou amélioration / entretiens et installations de production d'énergie renouvelables en 2020.

4.1.1 RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS

En raison du retard pris par le PGA, une nouvelle révision du prochain règlement des constructions sera nécessaire et la Municipalité assistée de 3 conseillers communaux s'est réunie à 3 reprises en 2020 et le travail se poursuit ; le dossier est en passe d'être transmis aux divers services cantonaux.

4.1.3 PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2020, 30 permis de construire ont été délivrés (15 en 2019), pour un coût total de travaux estimés à CHF 100'241'700.-- (CHF 8'629'000.-- en 2019).

En 2020, il a été délivré 4 permis d'habiter (7 en 2019).

4.2.2 CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

La politique de subvention du Canton et de la Confédération porte ses fruits puisque nous recevons de plus en plus de demande d'autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Au niveau communal nous avons continué l'assainissement de l'éclairage public comme le remplacement des spots de l'église et la mise sous compteurs de l'éclairage qui était payé au forfait. Des horloges ont été installés sur toutes les armoires de l'éclairage public afin de limiter la pollution lumineuse entre 00h30 et 5h00 du matin.

Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour une étude pour le remplacement de la chaudière à mazout du collège 1912. Le résultat de cette étude fera l'objet d'un préavis en 2021.

4.3 ROUTES ET RESEAU ROUTIER

Un lampadaire à la route de Coinsins a été remplacé pour qu'il soit dans le style du reste du centre du village.

La cause des trous apparus sur le tapis nouvellement posé à la route de la Cézille et qui a été refait sur 60 m en 2019 n'a pas pu être prouvée. Nous avons cependant obtenu une remise de près de 40 % sur le prix normal, ceci grâce à notre bonne relation commerciale avec l'entreprise mandatée. Par ces explications, réponse est donnée à la Comges qui en faisait mention dans son rapport de 2019).

Le rafraîchissement du marquage du parking de la Brégentenaz, du parking des professeurs et entre les 2 collèges a été terminé en 2020.

Un miroir a été rajouté à la sortie du chemin de la Sau, pour sécuriser la sortie des machines agricoles sur la route du Muïds.

4.3.1 VOIRIE

L'équipe, formée de Cédric Blumenstein, Bruno de Matos Almeida, Mathieu Tavel et de notre apprenti Emile Alvares, a assuré l'entretien du village et des espaces verts d'une manière irréprochable.

4.4 CIMETIÈRE

Prévu au budget 2020, la Municipalité a renoncé au goudronnage de l'allée centrale.

Pour le reste, satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

4.5 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2020 (2019) :

193	(169)	tonnes de déchets ménagers
150	(150)	tonnes de déchets organiques
54	(49)	tonnes de déchets encombrants
134	(128)	tonnes de papier et carton
139	(89)	tonnes de verre
25	(17)	tonnes de ferraille
50	(46)	tonnes de bois usagé
127	(95)	tonnes de compost
20	(18)	tonnes de plastiques mélangés
5	(5)	tonnes de fer blanc

Déchets ménagers et organiques

Avec COVID et le télétravail, plus de déchets ménagers en 2020. Stabilité pour les déchets organiques.

Gestion des déchets

Avec les normes sanitaires à respecter, pas toujours facile de gérer le flux des voitures sur le site de la déchèterie. La Municipalité remercie son personnel qui a fait le maximum pour faire respecter les règles dans l'intérêt de chacun, et les visiteurs du samedi, qui, à l'exception de quelques personnes, ont pris leur mal en patience!

Si l'on fait abstraction d'une augmentation des coûts de personnel en relation avec COVID, le compte déchets 2020 est équilibré malgré la diminution de l'EM (équivalent-ménage) de CHF 120.- à 110.-. OK avec le pollueur-payeur !

Moins d'incivilités aux deux éco-points de la Cézille et de Sus-Châtel.

4.6 RÉSEAU D'ÉGOÛTS, D'ÉPURATION

Le Conseil communal a adopté en 2016 le nouveau règlement d'évacuation des Eaux (PGEE) dans le but d'être proactif et de prévenir plutôt que de guérir les problèmes sur notre réseau d'évacuation des eaux claires(EC) et usées(EU), Ce nouveau règlement par rapport à l'ancien a modifié l'approche de la collectivité envers les collecteurs EU/EC secondaires **privés jusqu'au nœud du 2^e raccordement** : ceux-ci sont très souvent source de non-entretien, de négligence car invisibles, et de litiges entre voisins car la limite de propriété souvent difficile à déterminer : ceux-ci représentent 23 km du réseau sur les 70 km du total.

Dans le but de mener à bien cette tâche considérable et parsemée d'obstacles, les propriétaires ne se rendant pas compte du poids des charges d'entretien futures que la collectivité leur enlève, nous avons engagé depuis plus de deux ans une campagne globale de contrôle et d'analyse du réseau secondaire privé desservant deux raccordements ou plus. Ceci afin d'informer les propriétaires concernés de l'état de leurs collecteurs et la nécessité de leur éventuelle mise en conformité avant reprise par la collectivité. Cette démarche s'est avérée malheureusement dans certains cas très longue ! Mais après une pause due à la pandémie, nous persistons à remettre l'ouvrage sur le métier dès 2021.

Une première étape concerne les segments en bon état ou ne posant que peu de problèmes particuliers. Elle fera l'objet d'un Préavis qui sera présenté au Conseil communal en 2021.

Une convention de reprise sera proposée à tous les propriétaires concernés. Cette convention de reprise concerne le transfert de propriété du segment concerné à la commune et une inscription de servitude au bénéfice de la commune. En accord avec notre règlement sur l'Évacuation des Eaux, la commune en assumera dorénavant l'entretien. Nombreux sont les exemples où ces segments sont sources de litiges entre propriétaires ou, dans le pire des cas, ne sont jamais entretenus jusqu'à ce que survienne le sinistre avec l'inondation ou la pollution ! Ce transfert à la commune commencera courant 2021 avec le quartier de Thiéré et quelques segments à Sus-Châtel. Pour les autres segments plus problématiques, il sera demandé une mise en conformité préalable. Ces segments ne pourront être repris dans le réseau public que s'ils sont conformes.

L'APEC, qui est notre association intercommunale dont le but est de s'occuper de notre STEP régionale à Gland et de tous les collecteurs intercommunaux d'eaux usées, a engagé et mené à terme une étude pour le projet d'une nouvelle STEP régionale, toujours à Gland, mais au sud de l'autoroute, au lieu-dit « En Lavasson », aux confins de la commune de Luins. Finalement, ce projet prévoit de n'inclure que les actuelles communes membres de l'APEC. Elle est dimensionnée pour un bassin de population de 80'000 hab.

La STEP actuelle de la Dullive au bord du Lac, dimensionnée pour un bassin de population de 40'000 hab., arrive à saturation et surtout ne permet pas de traiter les micropolluants, nouvelle tare de notre monde civilisé ! Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi fédérale sur l'élimination des micropolluants dans les eaux usées, nous payons une taxe supplémentaire à la Confédération de Fr. 9.-/hab. jusqu'à la mise en service de la STEP régionale.

4.7 COURS D'EAU

Les berges de l'Oujon ont été renforcées en amont du chemin du Petit Pont, en bas du terrain du 1^{er} août et en-dessous du pont du Martinet à la suite du préavis accepté par le conseil communal.

L'aménagement des berges du Gossan prévu pour octobre 2020 sera exécuté au printemps 2021 vu les mauvaises conditions météorologiques de l'automne dernier.

La remise à ciel ouvert d'un tronçon de la Joy à la hauteur de la clinique a été effectuée. D'autres travaux sur ce ruisseau sont prévus en 2021 pour autant que la commune d'Arzier-Le Muids réalise sa zone inondable.

Les rigoles au bord des champs au lieu-dit «Les Morettes» ont été curées sur plus de 1000 mètres.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES



5.1 AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)

L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la crise sanitaire, ce ne sont pas moins de 17 séances contre 10 ou 12 habituellement qui ont été tenues, soit en présentiel, soit en visioconférence, par le Codir, afin de gérer, non seulement la fermeture des écoles, la mise en place des mesures sanitaires, mais également les différents dossiers en cours.

Comme mentionné depuis plusieurs années, le groupement scolaire doit gérer un accroissement du nombre d'élèves et tous les locaux disponibles sont utilisés au maximum de leur capacité. La commune de St-Cergue a dû, face à la pression démographique et dans l'urgence, réhabiliter l'ancienne école Jean-Jacques Rousseau afin de pouvoir enclasser les élèves. A Genolier, les locaux situés dans le collège Le Montant, qui étaient destinés à l'UAPE ont été réattribués à l'enseignement. Qui dit augmentation des élèves dit augmentation du nombre d'enseignants (tes), les travaux d'agrandissement de la zone administrative du collège de l'Oujon ont commencé durant l'été et se sont achevés à mi-décembre.

Afin de pérenniser et améliorer le fonctionnement de l'entier de l'AISGE, le Codir a mené une réflexion de fond et a souhaité, fin 2020, mettre en place un audit général de notre association en confiant le mandat à une entreprise spécialisée externe. Cette expertise devrait permettre aux nouveaux (elles) élus (es) de poursuivre les buts de l'AISGE avec le maximum de clefs en main.

. L'AISGE emploie actuellement 31 personnes réparties comme suit :

- Administration 3 personnes
- Bâtiments 1 personne
- Peditrains 14 personnes (4 lignes)
- Patrouilleurs 7 personnes
- Cantine de Genolier 4 personnes

Le Conseil Intercommunal a tenu 2 séances :

- le 10 juin à Genolier (séance d'avril reportée en raison des restrictions sanitaires)
- le 30 septembre à Genolier

Les préavis suivants ont été déposés et acceptés :

- 01/2020 comptes et rapport de gestion de l'AISGE 2019
- 02/2020 comptes et rapport de gestion de l'accueil de jour AISGE 2019
- 03/2020 achat nouveau mobilier scolaire pour 5 nouvelles classes primaires CHF 125'000.-
- 04/2020 rachat du mobilier scolaire Ecole Le Vallon de St-Cergue CHF 274'235.30
- 05/2020 achat pour équipement de 11 classes avec des systèmes interactifs et formation CHF 99'000.-
- 06/2020 mise à jour câblage, fibre optique et switches pour informatique à Genolier CHF 42'000.-
- 07/2020 agrandissement zone administrative Genolier CHF 743'000.-
- 08/2020 financement formation professionnelles des responsables de sites accueil de jour AISGE CHF 100'000.-
- 09/2020 budget AISGE 2021
- 10/2020 budget accueil de jour AISGE 2021

Les représentants de la commune de Genolier au CI sont Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédât et pour le Conseil communal, M. André Darmon pour la Municipalité.

La présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

CODIR AISGE : répartition des dicastères – Législature 2016-2021

Mme Florence Sage Présidente - Mmes Regula Zellweger et Louise Schweizer Vice-présidentes

Dicastère	Responsables	Membres
10. Administration générale	SAGE Florence	ZELLWEGER Regula
20. Finances	MENARD Paul	RAVENEL Yves
35. Bâtiments et terrains	ADAMS Scott	GIRARDET Gérald
50. Conseil d'établissement	RAY Nicolas	DEPIERRE Philippe SAGE Florence SAMUEL Françoise ZELLWEGER Regula
53. Transports scolaires	DEPIERRE Philippe	SAMUEL Françoise SCHWEIZER Louise
54. Cantines scolaires	ZELLWEGER Regula	
76. Accueil de la petite enfance	SAMUEL Françoise	DEPIERRE Philippe RAY Nicolas SAGE Florence ZELLWEGER Regula

5.1.1 RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le choix du prestataire de repas primaires et secondaires effectué en 2017 continue à satisfaire les élèves et nous nous réjouissons de la bonne collaboration que nous avons avec lui.

Les cantines primaires sont désormais gérées par l'AISGE - Accueil de jour, les repas sont fournis par le même prestataire que précédemment, Monsieur Claude Besnard.

5.1.2 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arzier-Le Muids	Primaire	179	180	160	167	175	196
	Secondaire	142	138	152	169	179	175
Genolier	Primaire	100	105	102	119	111	106
	Secondaire	108	104	110	108	117	118
Givrins	Primaire	61	50	54	62	58	62
	Secondaire	50	67	55	60	52	54
Saint-Cergue	Primaire	124	125	137	139	156	169
	Secondaire	99	99	104	104	102	103
Trélex	Primaire	80	92	81	75	70	74
	Secondaire	90	84	74	72	72	76
Totaux		1033	1044	1038	1075	1092	1133

Le coût de l'élève primaire est de CHF 4'360.54 et celui de l'élève secondaire est de CHF 5'136.03 pour Genolier.

5.2.3 PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

5.5 RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE

En raison de la crise due à la Covid-19, les structures d'accueil ont fermé du 17 mars au 11 mai 2020 (accueil d'urgence pour personne astreinte à travailler assuré par l'AFJ – Accueil familial de jour) ce qui a engendré un manque à gagner de CHF 471'048.- pour l'ensemble du RAT ; il a heureusement pu être compensé durant la deuxième partie de l'année. Ainsi les résultats de toutes les structures d'accueil du RAT sont équilibrés et le résultat annuel de l'AFJ affiche un excédent de recettes de CHF 79'312.-, ce qui atteste de son bon fonctionnement. L'AFJ du RAT, 108 AMF – accueillantes en milieu familial, est le dispositif le plus important du bassin économique lémanique et l'un des plus importants du canton avec 694'297 heures prestées).

La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour) a renforcé le financement de l'AFJ de CHF 78'500.-, ce qui signifie que la subvention totale de la fondation s'élève ainsi à CHF 3'768'994.- pour notre réseau.

Les différents contrôles des revenus annuels parentaux a permis de rembourser CHF 219'379.- aux communes (pour information 16 communes font partie du RAT). La participation moyenne des communes est de 26,13 % aux charges totales du réseau (y compris administration) est très basse en regard des autres réseaux du bassin lémanique. Pour l'ensemble de la prochaine législature la participation des communes aux charges de l'administration sera plafonnée à CHF 12,50/habitant.

Par rapport à 2019, le nombre d'heures d'accueil a augmenté de 5% pour atteindre 1'969'292 heures contractuelles, le nombre d'enfants accueillis a également suivi cette même progression (+5 %) pour atteindre 2'152 enfants (préscolaires 570 / parascolaires 922 / AFJ 660). En raison

de la Covid-19, la liste d'attente est restée très volatile et en attendant les ouvertures des deux nouvelles crèches garderies de Gland et Prangins en 2022, il manque actuellement une structure d'accueil d'environ 22 places.

La commune a actuellement 123 enfants placés (préscolaires 25 /parascolaires 77 / AFJ 21).

5.8 CULTE

Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante.

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. POLICE



6.1 POLICE COMMUNALE – SIR

La Gendarmerie vaudoise est régulièrement présente sur le territoire communal grâce à son poste mobile, offrant ainsi une bonne visibilité à la population. Nous pouvons également compter sur une étroite collaboration en cas de besoin.

La société SIR patrouille avec efficacité sur le territoire communal et plus spécifiquement autour des bâtiments communaux et scolaires depuis 2016 à la suite du licenciement de nos deux ASP. Comme nous l'avons mentionné régulièrement dans nos différents rapports de gestion, cette prestation nous donne pleinement satisfaction. Cependant comme nous l'avons annoncé au Conseil communal de mars, aucune facturation n'est intervenue depuis le début de leur mandat, sans que le SIR (avant le changement de leur système de facturation) ou la commune ne s'en aperçoivent, la situation a été réglée par un préavis soumis au Conseil communal.

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2020 à CHF 388'656.--
(2019 : CHF 392'630.--).

6.1.1 CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE

4 contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie sur notre territoire en 2020. 1289 véhicules ont été contrôlés et 42 dénoncés.

6.5 DÉFENSE INCENDIE

6.5.1 SDIS NYON-DÔLE

Septième exercice pour le SDIS Nyon-Dôle (Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'interventions et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon à St-Cergue et de Genolier à Chésérax.

Année de transition importante pour le site de Genolier. Au 1^{er} janvier 2020, le capitaine Cédric Neuffer a été remplacé comme chef de site par le capitaine Raphaël Macheret. La Municipalité remercie le capitaine Neuffer de son engagement pendant des années au service de la population et souhaite tout le meilleur au nouveau chef de site.

6.5.2 RÉTROSPECTIVES 2020

Le site de Genolier est intervenu à 17 reprises, soit 10 de moins que l'année précédente.

Répartitions des alarmes: à 3 reprises pour des alarmes automatiques, 6 pour des incendies, 4 pour des inondations, 2 pour des pollutions aux hydrocarbures et pour 2 pour des sauvetages de personnes sur requête de la centrale d'urgences 144.

Lieux d'interventions: 10 à Genolier, 3 à Givrins et 4 à Trélex. 4 sapeurs-pompiers ont terminé leur école de formation

Notre participation financière a été de CHF 78'841.90 (2019 : CHF 79'753.--), soit CHF 39.40 par habitant. La commune a été représentée au Conseil intercommunal par G. Richard.

6.5.3 DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER

La commune a été représentée à la Délégation Feu par G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et G. Geissmann pour le Conseil communal.

6.6 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION

En 2020, une réorganisation a été effectuée au sein du personnel professionnel et du CODIR. Un audit opérationnel et financier a été demandé par le canton.

En attendant le futur éventuel projet Tetris (réorganisation de la PC au niveau cantonal) et la diminution des effectifs de la PC suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le Cdt Alain Delacour, collaborateur du SSCM et le Cdt Marc Dumartheray, Commandant de l'ORPC du district de Morges, prendront leur fonction dès le 1er janvier 2021, chacun à 50 %, l'un pour l'administratif, l'autre pour l'opérationnel, et, dans un premier temps, faire un état des lieux.

Fin décembre 2020, 20 communes, dont Genolier, avaient déjà accepté le préavis concernant la modification des statuts.

7. SÉCURITÉ SOCIALE



7.1 SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2020 a été de CHF 4'9447'733.27 (CHF 4'477'972.59 en 2019) ou environ CHF 2'478.82 par habitant (1'996 en 2020) (CHF 2'238.93 en 2019).

Une provision de CHF 2'150'817.— a été effectuée dans les comptes pour 2020.

8. SERVICES INDUSTRIELS



8.1 EAUX

Il est à noter que notre réseau ESP (Eau Sous Pression) a manifesté quelques signes de vieillesse cette année, notamment à Sus-Châtel : nous avons dû déplorer deux fuites tout à fait fortuites qui ont pu être réparées rapidement. Ces fuites sont presque à chaque occasion dues à des phénomènes électrolytiques entre les conduites d'eau en fonte (donc électriquement conductrices capables de générer des courants dits « vagabonds ») et le terrain environnant, provoquant l'érosion ponctuelle très lente du métal jusqu'à en provoquer la perforation donnant lieu à la fuite. D'après certains, mais toujours difficile à prouver, l'alimentation électrique du NStCM en serait la cause (1200 V=) !

Protection incendie

L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année avec l'étroite collaboration de nos pompiers et de notre fontainier.

Compteurs

Un certain nombre de compteurs d'arrosage avec relevé à distance ont été installés.

SIDEMO-Source du Montant-Nappe inférieure de la Cézille et SAPAN

Nous restons encore dans l'attente de notre demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille : le canton pourrait nous l'accorder courant 2021. L'étude de ce grand projet vieux de plusieurs années (les premières mesures et sondages ont débuté en 1984) pour l'exploitation de la nappe d'eau inférieure de la Cézille se concrétise finalement. La participation de Genolier à cette étude dans le cadre de l'Entente Intercommunale du SIDEMO, étude incluant plusieurs sondages et forages préliminaires pour déterminer de manière optimale les puits de pompage et d'infiltration, a fait l'objet d'un Préavis municipal en mars 2021, accepté par le Conseil communal.

Bien que les périodes de manque de précipitations cette année n'ont pas été aussi longues qu'il y a deux ans, la source du Montant a été asséchée et n'a pas pu satisfaire à tous nos besoins. C'est pourquoi un complément important d'eau du lac via la SAPAN, pendant deux mois pour Arzier et Genolier, a été nécessaire (en 2020, 25'887 m³ ; et, en 2018, env. 19'000 m³). L'année 2019, malgré une période importante sans alluvions, n'a pas nécessité de recourir de manière importante à cette alimentation d'appoint que constitue la SAPAN. La station de pompage du Petit-Cordex est le point d'entrée dans notre réseau et assure cet apport en eau, en commun avec la commune d'Arzier-Le Muids, via le SIDEMO.

Sur le plan statistique, en 2020, le puits d'émergence du Montant a refoulé à la station et celle-ci a traité pour les trois communes partenaires (Arzier-Le Muids, Gland et Genolier) le total de 1'367'607 m³ (2019 : 1'292'455 m³), dont 226'826 m³ (2019 : 249'205 m³) pour Genolier (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont fourni 81'473 m³ (en comparaison avec 2019, 65'005 m³) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

Qu'en est-il de nos inquiétudes quant à une éventuelle pollution due au chlorothalonil dans notre réseau de distribution ESP (Eau sous pression) ?

Il est bon ici de rassurer nos concitoyens que les analyses obligatoires effectuées à intervalles réguliers sur notre réseau comprennent la surveillance d'une présence en trop forte proportion (seuil maximum) des éléments suivants :

- Contaminants tels que métaux (Ag, Al, As, ... Pb, Zn, etc.)
- Germes microbiologiques tels que aérobies mésophiles, Escherichia coli, etc.
- Paramètres physico-chimiques tels que Turbidité, pH et Conductivité électrique
- Micropolluants tels que pesticides et métabolites pertinents, diméthachlore, etc.

À ceux-là s'ajoutent depuis le 1^{er} janvier 2020 la détection de la présence des traces de ce pesticide nommé **chlorothalonil** qui a eu beaucoup d'écho dans les médias. S'il y en avait plus de 0.1 mug/L dans nos captages, il faudrait condamner immédiatement cette source d'approvisionnement jusqu'à son assainissement.

8.2 CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÂD SA

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé d'un membre de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et de deux membres extérieurs nommés par la Municipalité. Le deuxième membre du Conseil communal a quitté la commune et décision a été prise de ne pas le remplacer jusqu'à la fin de la législature.

La chaufferie de Genolier CÂD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal à Trélex géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes).

A ce jour, 37 bâtiments sont raccordés, soit 6 bâtiments communaux (Gossan – Montant - Pavillon- Administration+Auberge - D'une Fontaine à l'Autre - CTC+Caserne), 2 bâtiments scolaires appartenant à l'AISGE (Oujon - Cordex) et 29 bâtiments privés, dont le dernier raccordé au réseau en mars 2019. Un nouveau challenge se présente à nous avec la mission de fournir de l'énergie verte au nouveau quartier naissant au centre du village « Au Cœur du Bourg », en contrebas de notre église. L'image d'une commune écoresponsable que tiennent à diffuser les autorités communales, a motivé le Conseil d'administration de Genolier CÂD SA à relever ce défi: nos chaudières étant au bord de la saturation, notre marge pour le secours et l'appoint devenant trop étroite pour fournir encore une centaine de kW supplémentaires à ce nouvel ensemble important. Dans une première phase, une étude a été effectuée pour doubler la puissance de l'actuelle chaudière à mazout située dans le vieux Collège du Montant (1912). Malgré l'intérêt du budget et une infrastructure favorable à disposition, - la citerne et la télégestion notamment - , l'étude a déploré notamment la nécessité de réaliser une nouvelle cheminée pour la chaudière, à quoi s'ajoute une augmentation de puissance en énergie fossile peu écoresponsable ! C'est pourquoi dans une deuxième phase, sous l'impulsion de la municipalité, une nouvelle étude a été demandée pour envisager une chaudière complémentaire à énergie renouvelable pour le secours et l'appoint, soit à plaquettes ou à pellets. D'autant plus que le canton soutient le projet en le gratifiant d'une subvention importante : la non-augmentation d'un consommateur d'énergie fossile est grandement saluée ! Toutes les autres solutions analysées (PAC, gaz, etc.) n'ont pas passé la rampe ! Pour différentes raisons, la solution à pellets a été préférée. Etant donné les investissements nécessaires, cette solution n'est envisageable qu'avec le soutien sans faille de la commune pour l'infrastructure prévue derrière la salle communale,

Pour permettre certains investissements, l'amortissement des installations et notamment le remplacement périodique des compteurs exigé par la METAS (Institut fédéral de métrologie), il est impératif que les comptes de la SA soient bénéficiaires, et le CA veille à ce qu'ils le soient.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités. Avec deux nouvelles chaudières, nous sommes en conformité avec les normes fédérales OPAir concernant les émissions de particules fines. La deuxième saison de chauffage 2019/2020 s'est déroulée à entière satisfaction.

Consommations :

Quelques chiffres	2017//2018	2018//2019	2019//2020
Energie « bois »	2'488'070 kWh	1'946'630 kWh	2'310'487 kWh
soit quantité plaquettes	850'680 kg	814'000 kg	811'780 kg
équivalent « mazout » <u>économisé</u>	232'700 kg	222'648 kg	222'041 kg
Energie « mazout »	312'970 kWh	377'880 kWh	303'335 kWh
soit quantité mazout	31'297 kg	37'788 kg	30'333 kg
Total	2'801'040 kWh	2'324'510 kWh	2'613'822 kWh

9. DIVERS

9.1 ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER

Associations	But	Représentants	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : FSA AG : GRI	
STI	Contrôle plans et procédures de construction	GGI	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : GRI Suppléante : FSA	M. Walter Baumgartner
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : GRI Suppléant JZU	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte	CI : GRI et ADA	MM. Tissot et Sublet
SANE	Syndicat d'arrosage Nyon et Environs	AG : JZU	
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : FSA – GGI CI : ADA et GRI suppléant	Mmes Bédât et Cuénoud
AVASAD (Anc. OMSV)	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec les partenaires régionaux	AG : FSA Suppléant GRI	
ORP	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	AG : FSA Suppléant GRI	
La Forestière	Production du bois Organisation de la vente groupe	ADA	
ORPC	Organisation de protection de la population dans le district	ADA Suppléant GRI	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	FSA Suppléant GRI	
ARAS	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions de la loi sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribués aux communes	FSA Suppléant GRI	
Genolier C&ad SA	Chauffage à distance	CA : C. Bürki, président CA : JZU AG : FSA	CA : Th. Stäger J. Hofer
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	GRI	
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Accueil de la Petite Enfance	FSA Suppléant GRI	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : JZU- ADA CI : GGI, président FSA, membre	MM. Tissot et Valero

Associations	But	Représentants	Membres Conseil
SDIS Nyon-Dôle	Service de la défense incendie et secours	GRI Suppléant JZU	
Délégation feu Genolier-Givrins-Trélex	Collaboration, échanges et soutien au SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier	GRI et JZU	M. Goeffrey Geissmann
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	CODIR : GRI CI : GGI	
PJV	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Parc Jura Vaudois	ADA	
SIDEMO	Gestion de la station entre Gland, Genolier et Arzier	JZU Suppléant GRI	

Autres participations :

- ADCV
- UCV
- Soutien au GHOL
- Sodefor II (Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté)
- Romande Energie
- SPA
- Centre historique de Chiblins
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud- La Forestière
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites (Chésereux)
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois

9.2 RÉGION DE NYON

La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional (Région de Nyon) a été de CHF 40'000.--, soit CHF 20.-- par habitant. En outre, un montant de CHF 6'000.- a été alloué au projet d'abattoir régional à Aubonne (CARRE).

Pas de préavis DISREN en 2020 pour Région de Nyon, donc pas de montant à provisionner.

A la séance du 18 juin, le Conseil communal a accepté à l'unanimité le préavis de la nouvelle version du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise). Ce DISREN II concerne la période de 2020-2025.

Georges Richard a représenté la Municipalité au Conseil intercommunal et Walter Baumgartner pour le Conseil communal.

9.3 SOCIÉTÉS LOCALES

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Bibliothèque Matulu
- Grande Brocante
- Groupe de Gym 60ans&plus
- Genolier Group Fitness

Une séance de discussions et d'échanges, concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points, a lieu chaque début d'année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur.

10. RELATIONS AVEC LA POPULATION

Seul le vin chaud du début de l'année a pu être maintenu et a connu un franc succès. En raison de la crise sanitaire, toutes les autres manifestations ont été annulées. Toutefois, afin de rester en contact avec notre population, des attentions ont été, grâce au dévouement de notre personnel communal, déposées chez tous nos habitants (es) lors du 1^{er} Août et chez nos aînés (es) en remplacement de la traditionnelle sortie et du repas de Noël.

11. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019 DE LA COMMISSION DE GESTION

Précisions et réponses aux demandes / recommandations : voir dans les différents chapitres.

12. COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Auberge communale :	installation d'un compresseur air froid (CHF 10'468.45)
D'une Fontaine à l'Autre :	entretien façade nord bâtiment (CHF 6'449.10)
Boulangerie Epicerie :	mise en conformité d'un évier (CHF 9'732.95)
Gossan :	diverses réparations imprévues (cuisine, parois mobiles, lumières, portes, circulateur de récupération air, etc.). Contrôle et mise en conformité électrique OIBT + éclairage secours (CHF 10'100.--)
La Colline :	prêt sans intérêt remboursable en 5 ans de CHF 26'769.70 au Groupement forestier La Colline pour l'achat d'un véhicule utilitaire et d'une scie

13. AUTORISATION GÉNÉRALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—

Achat de la parcelle N° 526 Haefely, d'un montant total de CHF 84'590.--, en copropriété avec Arzier-Le Muids (notre part : CHF 42'280). Concerne le projet de captage et d'infiltration d'eau dans la nappe inférieure de la Cézille.

14. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal, à son bureau, qu'à l'entier du personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis municipal N° 69/2021 concernant le rapport de gestion 2020

Où le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) d'adopter le préavis de gestion 2020 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2020

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 mai 2021 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique
F. Sage

la secrétaire :
D. Jayet

Liste des abréviations

Associations	Définition
ACP	Association intercommunal d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Régionalisation de l'action sociale
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier CàD SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins
OMSV	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jurassien Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins-Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service Technique Intercommunal
TéléDôle	Promotion de développement touristique La Dôle
UCV	Union des communes vaudoises

Abréviations courantes : liste non exhaustive

BH : borne hydrante
 CODIR : comité de direction
 ESP : eau sous pression
 EU/EC : eaux usées/eaux claires
 LAT – loi sur l'aménagement du territoire
 PAC Bois de Chênes : plan d'aménag. Cantonal
 PDCom : plan directeur communal

PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau
 PGA : plan général d'affectation
 PGEE : plan général d'évacuation des eaux
 PPA : plan partiel d'affectation
 PPE : propriété par étage
 RCom : règlement sur la comptabilité des communes

FSA : Florence Sage
 GGI : Gérald Girardet

JZU : Jean Zucchello
 ADA : André Darmon

GRI : Georges Richard